

Nouveaux droits de douane aux USA

La filière des vins de Bourgogne fortement impactée

Bourgogne, le 3 avril 2025

Après avoir soufflé le chaud, voire le brûlant, Donald Trump a révélé sa copie : ce sont finalement des droits de douanes de 20 % qui s'appliqueront désormais pour les vins européens exportés aux USA. La filière regrette fortement cette décision qui est un coup dur pour les vins de Bourgogne sur son premier marché à l'export. Elle va impacter fortement les exportateurs, leurs partenaires mais aussi les consommateurs américains. Le sentiment dans le vignoble est toutefois partagé entre sidération et un certain soulagement.

Le couperet est tombé

Dans la mesure où des droits de douane à 200 % avaient été annoncés avec fracas le 13 mars dernier, l'annonce d'hier soir d'appliquer des droits de douane à hauteur de 20 % a été accueillie avec désolation mais aussi un certain soulagement, la filière ayant l'impression d'avoir d'échappé au pire. En effet, si cette nouvelle mesure affectera nos exportations, l'impact pour les vins de Bourgogne pouvant avoisiner 100 millions d'euros, elle ne provoquera pas un coup d'arrêt brutal comme cela aurait été le cas avec des taxes supérieures.



« Nous avons déjà vécu cette situation, rappelle Laurent Delaunay, président du BIVB. Lors de son premier mandat, Donald Trump avait instauré, en 2019, des droits de douane de 25 % sur les vins tranquilles en bouteille, dans le cadre du différend entre Boeing et Airbus. Cela avait eu un effet immédiat : nos importations avaient chuté brutalement de 15 % en volume en 2020 pour une perte de chiffre d'affaires de 22 % ! ».

La filière espère compter sur ses partenaires américains

Les importateurs et clients américains sont avant tout des partenaires historiques, devenus souvent des amis. Vignerons et négociants y ont construit des relations durables, parfois sur plusieurs générations, depuis plus de 100 ans.

« Le système d'importation de vins aux USA est assez complexe, avec une distribution en trois étapes obligatoires : importateur, grossiste puis détaillant, explique Laurent Delaunay. Cela alourdit déjà la facture pour le client final. Le risque de ces taxes supplémentaires est de faire franchir une barrière psychologique au prix de nos vins. Je pense que beaucoup de producteurs vont fournir un effort pour baisser un peu les prix des vins au départ de la cave. Mais il faudra aussi que nos partenaires américains prennent leur part en réduisant un peu leurs marges pour que le prix des vins reste dans une fourchette acceptable par le consommateur. Ce que nous redoutons aussi, c'est l'effet récessif et ses conséquences sur le pouvoir d'achat aux USA qui

viendraient s'ajouter à l'effet direct de la hausse des droits de douane. Nous sommes également extrêmement inquiets de l'impact de ces décisions sur l'économie mondiale. Nous ne sommes sans doute qu'au début d'une forte période de turbulences qui pourrait affecter tous nos marchés. »

La filière invite à la désescalade

Il est important de ne pas entrer dans ce jeu de guerre commerciale du côté des autorités françaises et européennes. « *Nous les exhortons à poursuivre un dialogue ferme et exigeant avec les autorités américaines pour que la raison revienne et ne pas entrer dans une surenchère perdant-perdant, déclare enfin Laurent Delaunay. « Au lieu de se lancer dans une course à l'échalote tarifaire, travaillons à un agenda de discussions positif en matière de vins et spiritueux : un accord zéro pour zéro est possible ».*

La Bourgogne peut également s'appuyer sur le dynamisme de ses entreprises qui exportent déjà dans plus de 170 pays. Une partie des vins qui ne seraient pas vendus aux Etats-Unis pourra être réorientée vers d'autres marchés. Mais cela va demander un investissement accru à toute la filière et prendre du temps.

A propos des vins de Bourgogne sur le marché américain

En 2024, la Bourgogne a exporté près de 21 millions de bouteilles (+ 16 % / 2023) pour un chiffre d'affaires record de près de 370 millions d'euros (+ 26 % / 2023).

Les volumes se répartissent ainsi : 63 % de vins blancs, 26 % de vins rouge et 11 % de Crémant de Bourgogne. L'AOC Bourgogne est largement majoritaire, alors que les vins de Chablis représentent aussi 29 % des vins blancs commercialisés (1^{er} marché pour les vins de Chablis depuis 2023).

[Téléchargez la fiche marché USA des vins de Bourgogne complète](#)

[Téléchargez le dossier complet des résultats économique 2024 des vins de Bourgogne](#)

SUIVEZ-NOUS :

